

Le CHASSEUR VAROIS

Magazine de la Fédération Départementale des Chasseurs du Var

N° 34 - 2° TRIMESTRE 2023

CONGRES 2023

Médillés

Trimestriel gratuit - ISSN 2428 - 7253

Aucun gibier, aucun trophée ne vaut une vie humaine !



Fédération Départementale des Chasseurs

du VAR (83)

Fédération Départementale des Chasseurs du Var

Place Georges Clémenceau

21, rue de Tielt - 83170 BRIGNOLES

Tél. + 33(0)4 22 60 83 83

Fax : +33(0)4 94 59 54 35

<http://fdc83.com>

Mail : contact@fdc83.com



SOMMAIRE

03	Le mot du président
04-05	Loi visant à limiter l'engrillagement ...
06	AG FRC PACA, de nombreux projets passés, ...
07-13	AG FDC83...
14	Ouverture de la validation du permis...
15	SIA - Report de la date de création compte ...
16-17	Opération Parrainage
18	AG - APFAP
19	AG - Club National des Bécassiers section VAR
20	AG - Piégeurs agréés du Var
21	Bulletin Adhésion / Renouvellement A.P.A.V
22	Cabasse : Respecter la nature égale nature ...
23	Vinon-sur-Verdon : Une mobilisation ...
24	Brevet de chasse à Carcès, ...
25	Succès retentissant du concours AFACCC83...
26	Hommage Alain ALLONGUE
26	Hommage Paul FABRE
23	Heures légales [...] soleil et petites annonces

INFORMATIONS UTILES

Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) Tél. : 01 41 09 65 10 - Site : www.chasseurdefrance.com	IMPCF Tél. : 04 66 35 93 15 - Site : www.impcf.eu
Office National des Forêts (ONF) Tél. : 04 98 01 32 50 - Site : www.onf.fr	Office Français de la Biodiversité (OFB) Tél. : 04 94 68 76 59 - Site : www.ofb.gouv.fr
Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) Tél. : 04 94 46 81 72 - Toulon	Les lieutenants de Louveterie du Var Le président : Emile SAMAT Tél. : 04 94 26 11 37 ou 06 88 90 52 11
Association des Piégeurs Agréés du Var (APAV) Le président : Claude GAIERO - Tél. : 06 72 36 35 83 Site : www.piegeurduvar.fr - Mail : piegeurduvar@gmail.com	Union Nationale pour l'Utilisation de Chien de Rouge Le président : Jean-Louis BRIATORE (UNUCR) Tél. : 06 26 31 85 15 - Site : www.unucr.fr
AFACCC83 Le président : Alain ZACCHEI - Tél : 06.70.84.69.29 Marc ALBINELLI - Tél : 06.76.77.03.61 Mail. : gbleu83@hotmail.fr	ADCGG83 Le président : Gérard ARNOULT - Tél. : 06 07 56 58 01 Site : www.ancgg.org/ad83 - Email : arnoultge@wanadoo.fr
Fédération des Gardes Particuliers du Var (FGPV) Le président Frédéric ALBERCA - Tél. : 06.16.57.1.44 Site : www.fgpv.fr - Mail : fgpv@sfr.fr	Club National des Bécassiers (CNB) Délégué Var : Christian AUPHAN Tél. : 06.71.59.03.05
Amicale des Gardes Particulier Stéphane SERNA et François MITRAN - Tel : 06 12 35 52 97 Mail : fmitran@orange.fr	Association Des Jeunes Chasseurs du Var (ADJC83) Le président : Adrien DOVETTA - Tél : 06.79.40.02.32 Mail : adrien.dovetta@gmail.com Site : associationdesjeuneschasseursduvar.s2.yapla.com/fr
Association Varoise de Chasse Maritime (Le Colvert) Le président : Lionel QUENO - Tél. : 06 03 83 28 56	Amicale des Chasseresses du Var (ACV) La présidente : Marine CAFFARATTI - Tél. : 06.17.07.46.17 Mail : mcaffaratti@chasseurdefrance.com
Association des Propriétaires Forestiers et Agricoles Prives (APFAP) Président : Jean-Marcel VEGLER - Tél. : 06.14.65.30.93	

Chers amis,

En ce mois d'avril, l'actualité cynégétique a été chargée durant la première quinzaine de ce même mois. 7 réunions de secteurs ont été effectuées, 129 sociétés communales de chasse, 63 sociétés de chasses privées et 22 lieutenants de louveterie étaient représentés.

Durant ces réunions, nous avons évoqué plusieurs thèmes : les finances de la FDC83, l'actualité de la FNC et de la FRC-PACA et bien sûr le compte-rendu de la saison cynégétique 2022/2023 de la FDC83.

Je vous remercie pour votre participation active lors de ces réunions et la richesse de nos échanges qui ont grandement fait avancer certains dossiers. Je remercie également tous les présidents de sociétés de chasse qui ont accueilli ces réunions de secteurs.



Le samedi 22 avril 2023 s'est tenu notre congrès départemental aux Arcs-sur-Argens, qui a réuni un peu plus de 400 personnes. Tout d'abord, je remercie le président de la société communale de chasse des Arcs-sur-Argens, Monsieur Alain CHARABOT, ainsi que toute son équipe pour nous avoir accueilli et avoir veillé au bon déroulement de notre assemblée générale.

Étaient présents :

Monsieur Lucien GIUDICELLI, Secrétaire Général du Préfet du Var,
Madame Nathalie GONZALES, Maire des Arcs-sur-Argens,
Messieurs Jean BACCI et André GUIOL, Sénateurs,
Messieurs Frédéric BOCCALETTI, Franck GILETTI Députés
et Monsieur Louis REYNIER, Vice-Président du conseil départemental représentant le Président Jean-Louis Masson.

J'adresse mes sincères remerciements à ces personnalités qui nous ont fait l'honneur de leur présence. Vous trouverez un peu plus loin dans ce journal, en détail, le déroulé de notre assemblée générale.

Nous sommes très proche de l'ouverture cynégétique 2023/2024. Les arrêtés préfectoraux rentrent en vigueur dès le 1er juin, pas de changement, ni sur le tir du brocard, ni sur l'arrêté ministériel du sanglier. Pour la préouverture, elle s'effectuera le 15 août 2023.

Sur le dossier des ordres de chasse particulière, la FDC83 et la DDTM ont mis en place une information obligatoire de 2 heures sur la sécurité pour les volontaires de chaque société effectuant des tirs à moins de 200 mètres d'une habitation, pour éviter les abus de la saison passée.

Nous entrons aussi dans la période des salons et des foires de chasse et je félicite tous les bénévoles qui donnent beaucoup de leur temps pour, encore une fois, valoriser l'image de notre passion.

Chers amis, chasseresses et chasseurs varois, cette année encore nous allons organiser les réunions de sécurité animées par notre directeur Bruno GIAMINARDI et je vous demande encore plus de vigilance pour cette nouvelle saison cynégétique en matière de sécurité.

Pour conclure cet édito, en Saint-Hubert, je vous souhaite un excellent début de saison 2023/2024.

Bien amicalement.

Le Président
Laurent FAUDON

Réglementation

Loi visant à limiter l'engrillagement des espaces naturels et à protéger la propriété privée

La loi n° 2023-54 du 2 février 2023 visant à limiter l'engrillagement des espaces naturels et à protéger la propriété privée a été publiée au Journal Officiel le 3 février 2023.

[Légifrance - Publications officielles - Journal officiel - JORF n° 0029 du 03/02/2023 \(legifrance.gouv.fr\)](#)

L'objectif de cette loi est de permettre l'application de la trame verte, dont l'objectif premier est la libre circulation des mammifères.

Présentation des principales dispositions de la loi.

a. Modalités d'implantation des clôtures en zone naturelle ou forestière

Dispositions générales :

Cette loi encadre les modalités d'implantation des clôtures situées en zone naturelle ou forestière du PLU ou PLUI

Les clôtures devront respecter les conditions d'implantation cumulatives suivantes :

- Clôture située à 30 cm au-dessus du sol (laisser un passage de 30 cm sous la clôture) et hauteur limitée à 120 cm,
- Clôture non vulnérante et ne constituant pas un piège pour la faune,
- Clôture en matériaux naturels ou traditionnels.



Pour les clôtures existantes, la loi prévoit les dispositions suivantes :

- Pour les clôtures réalisées depuis le 3 février 1993 : obligation de mise en conformité avant le 01/01/2027.
- Pour les clôtures réalisées avant le 3 février 1993 : obligation de mise en conformité ou niquement en cas de réfection ou de rénovation des clôtures.

Par exception, ne sont pas visées par la présente loi les situations suivantes :

- Clôtures de parc d'entraînement, de concours et d'épreuves de chiens de chasse,
- Clôtures d'élevage équin,

- Clôtures érigées dans un cadre scientifique,
- Clôtures revêtant un cadre scientifique et patrimonial,
- Clôtures des domaines nationaux (art L 621-34 Code du patrimoine),
- Clôtures entourant des parcelles sur lesquelles est exercée une activité agricole (art L 311-1 CRPM),
- Clôtures nécessaires au déclenchement et à la protection des régénérations forestières,
- Clôtures posées autour des jardins ouverts au public,
- Clôtures nécessaires à la défense nationale, à la sécurité publique ou à tout autre intérêt public.

De plus, les habitations et sièges d'exploitation d'activités agricoles ou forestières peuvent être entourés d'une clôture « étanche », sous réserve qu'elle soit implantée à moins de 150 mètres des limites du bâtiment concerné.

L'implantation des clôtures devra faire l'objet d'une déclaration préalable.

En cas de retrait de clôture, il conviendra de ne pas porter atteinte à l'état sanitaire, aux équilibres écologiques et aux activités agricoles du territoire, à défaut si une telle atteinte pourrait en résulter, une déclaration préalable doit être réalisée auprès du préfet du département.

Les modalités de cette déclaration préalable seront fixées par un arrêté conjoint des ministres de l'agriculture et de l'environnement.

Le non-respect de cette réglementation est sanctionné par 3 ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende.

De plus, le permis ou l'autorisation de chasser pourront être suspendus.

Dispositions concernant les terrains attenants à une habitation et entourés d'une clôture

L'article L 424-3 du Code de l'environnement, régissant les chasses en espaces clos, est également modifié.

Les terrains attenants à une habitation, entourés d'une clôture continue et constante réalisée avant 1992, doivent faire l'objet d'un plan de gestion annuel contrôlé par la fédération départementale des chasseurs.

Aucune précision n'étant donnée pour les terrains clôturés après 1992, ceux-ci devraient donc relever des dispositions générales et être soumis à l'établissement d'un plan de chasse.

Par ailleurs, la modification supprime toute référence à la participation aux frais d'indemnisation des dégâts de gibier, impliquant que cette participation (Taxe à l'hectare) sera désormais due pour toutes les propriétés, clôturées ou non, et quelle que soit la date d'installation de la clôture.

b. Protection de la propriété privée

La loi complète le Code pénal d'un article sanctionnant le fait de pénétrer sans autorisation dans une propriété privée rurale ou forestière, dès lors que le caractère privé est matérialisé physiquement (sauf exceptions prévues par la loi). La sanction prévue est une contravention de 4ème classe, soit 135 €.

Dans la circulaire en date du 28 octobre 2022, nous avons soulevé des points de vigilance, lesquels restent d'actualité. De plus, les modalités de mise en œuvre de cette loi feront certainement l'objet de difficultés d'application dans le temps. Les cas de dérogations cités ci-dessus nécessiteront notamment une analyse au cas par cas, pour déterminer si la dérogation est applicable à la situation ou non.

Le cas échéant, les services du préfet du département pourront être interrogés pour avoir des précisions. Ce sont en effet ces services qui recevront les déclarations préalables au retrait des clôtures, lorsque ce retrait porte atteinte à l'état sanitaire, aux équilibres écologiques ou aux activités agricoles du territoire.

La Reillanne Domaine de chasse

**PROFITEZ D'UN BEAU TERRITOIRE DE 900 HA
AU CANNET DES MAURES**

**Du 10 septembre 2023
au
29 février 2024**

- > Jeune chien 3 pièces 85 €
- > Perdrix 7 pièces 139 €
- > Journée à partir de 135 €

Action saison 2023 / 2024

- 10 journées 920 €
- 20 journées 1 690 €

PRENEZ SOINS DE RESERVEZ TOT VOTRE JOURNEE DE QUALITE, CLIENTELE FIDELISEE

www.lareillane.com — Tél. : 04.94.73.48.55

Le chasseur et son chien d'arrêt au coeur de nos préoccupations depuis 1981

ASSEMBLEE GENERALE FRC PACA, DE NOMBREUX PROJETS PASSES, PRESENTS ET A VENIR

L'assemblée générale de la Fédération Régionale des chasseurs de la Provence-Alpes-Côte d'Azur (FRC PACA) s'est tenue le 17 mai 2023 au siège de la FDC83 à Brignoles.

La séance a été ouverte par Le président de la FRC PACA Laurent FAUDON.

Etaient présents :

FDC04 : Richard CONSTANS, Vice-président et Frédéric MOLINARI, administrateur représente le président André PESCE

FDC05 : William GRONCHI, Vice-président représente le président Philippe BOISSET et Thierry CHEVRIER, Directeur

FDC06 : Jean-Pierre CAUJOLLE, président et Florent REYNAUD, Président délégué

FDC13 : Charles DE SAINT RAPT, Administrateur provisoire et Michel BRUCHON, Directeur

FDC83 : Laurent FAUDON, Président et Bruno GIAMINARDI, Directeur

FDC84 : Alain BRIANCON, Président et Sylvain DEBRIELLE, Directeur

FRC PACA : Christel SAVELLI, Directrice et Morgane BERTRAND, Assistante de gestion - Bernard MATHIEU et Max MERCURIO, président d'honneur FRC PACA

IMPCF : Jean-Claude RICCI, Directeur Scientifique

ANDCTG: Eric CAMOIN, président

CNB PACA : Philippe DAUMAS, président

OFB PACA CORSE : Concha AGERO, Directrice Adjointe

JEAN-Yves BICHATON, chargé de mission transversale

Olivier GENOT, commissaire aux comptes



Après avoir remercié les présents et excusé les invités absents, le président a présenté son rapport moral et d'activité, le trésorier **Monsieur Alain BRIANÇON** a développé le bilan financier pour l'année écoulée et présenté les orientations financières pour celles à venir. Toutes ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité des présents.

Le commissaire aux comptes, **Monsieur Olivier GENOT**, a certifié les comptes réguliers et sincères à la fin de l'exercice et n'a pas apporté d'observation.



Le président Laurent FAUDON a remercié l'ensemble de ses collaborateurs pour une démarche commune constructive. Il souligne le fait que la FRC PACA permet de connaître les spécificités des différents départements et l'importance de se regrouper sur des dossiers communs offrant ainsi plus de poids portés régionalement. Il a également abordé différents dossiers en cours.



Ensuite, la parole a été donnée à **Madame Christel SAVELLI** qui a présenté les différents projets concernant l'éco-contributions et ceux du Conseil Régional. Elle souligne qu'il y avait une quarantaine de dossiers ouverts et cinq projets pour 2022/2023, avec notamment des dispositifs phares pour la chasse : Restauration de milieux naturels ; Gestion des déchets de venaison ; Points d'eaux pour le grand gibier.

Ensuite, le personnel de la FRC PACA a présenté deux projets :



Madame Anna CHRISTIAN sur :
la contribution relative au Tétràs Lyre dans les départements 04-05-06



Monsieur Mathieu NARCE sur :
l'éco-contribution pour le suivi de l'équilibre sylvo-cynégétique et les prestations de services des sociétés ESCOTA et SNCF.

En conclusion, un buffet dînatoire convivial a été offert.

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 22 AVRIL 2023 AUX ARCS-SUR-ARGENS

CETTE ANNÉE, C'EST AUX ARCS SUR ARGENS, DEVANT UNE SALLE COMBLE, QUE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU VAR A TENU SA TRADITIONNELLE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LE 22 AVRIL 2023.

Il est 8h50 lorsque le Président, Monsieur Laurent FAUDON, déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue à tous les participants. Il procède ensuite à la nomination du Bureau Fédéral, acceptée à l'unanimité.

Une minute de silence a ensuite été faite en hommage à la disparition de Messieurs Paul FABRE (ancien Président de la Société de chasse des Arcs), Gilbert COLOMBERO, Nicolas GIACCOBACCI, Jean-Benoît GIACOBELLI et Claude DELAUNEY.



C'est le Maire des Arcs, **Madame Nathalie GONZALES**, qui accueille chaleureusement tous les participants. Elle évoque la relation particulière entre la Commune et les chasseurs, qui aux Arcs vivent en bonne harmonie avec les autres usagers de la nature. Elle explique ensuite tous les bienfaits à venir prélever, dans le milieu naturel, certaines espèces qui sans cela se multiplieraient et porteraient atteinte à l'environnement et à la biodiversité de nos forêts.

Monsieur Alain CHARABOT, Président de la société de chasse communale prend la parole ensuite.

Il remercie l'assemblée en déclarant que c'est un grand honneur de nous recevoir dans le beau village médiéval des Arcs. Il remercie particulièrement tout le personnel communal qui a aidé à la mise en place de la salle, la commune pour son aide sur le plan matériel, technique mais aussi financier. Il remercie également tous les chasseurs qui ont aidé à l'organisation de cette Assemblée Générale, tout le bureau de la société de chasse et la FDC83 pour la confiance accordée lors de l'attribution du lieu de ce congrès annuel.



Le Président, Monsieur Laurent FAUDON remercie pour leur présence tous les élus, les représentants des administrations publiques ainsi que tous les chasseurs venus nombreux.

Il remercie Madame Nathalie GONZALES, Maire des Arcs sur Argens, d'accueillir la chasse Varoise pour cette journée.



La parole est ensuite donnée à **Monsieur Christian ZEMA**, Secrétaire, pour lecture du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 29 avril 2022.

Après avoir énuméré la composition du Bureau Fédéral, il nous fait part des différents thèmes travaillés :

- Le petit gibier.
- Le grand gibier ; à noter que la région PACA nous a accordés une subvention pour l'achat de 28 fosses maçonnées préfabriquées.
- Les dégâts de grand gibier, la campagne d'indemnisation des dégâts et la cartographie des territoires.

Les actions menées par la Fédération sont ensuite énumérées : l'écocontribution avec la restauration des zones incendiées, l'aménagement en faveur du lapin de garenne sur la commune de Carcès, le suivi des populations de lièvres, le lapin, le baguage des bécasses et des cailles des blés, le comptage nocturne et le loup.

Il termine en nous parlant de l'importance du SIA et de la formation sur la sécurité.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

Le président remercie chaleureusement Messieurs les parlementaires pour leur aide et leur implication sur tous les sujets pour lesquels nous les avons sollicités.

Il félicite Monsieur Jean-Louis MASSON pour son élection à la présidence du Conseil Départemental.

Des remerciements sont également adressés à Monsieur Renaud MUSELIER, Président de la région Sud PACA pour son soutien financier, sa confiance et son attachement à la chasse et au monde rural.

Il développe la problématique de l'indemnisation au niveau des dégâts de grand gibier (loi 1968). Le système atteint ses limites et de nombreux départements sont au bout des possibilités de paiement. En ce qui nous concerne, l'excellente récolte de raisin a permis de réaliser une année correcte avec un peu plus de 300 000 € à payer aux agriculteurs ! Mais il faut absolument maintenir la pression de chasse et rester vigilant. Des négociations entre la FNC et le gouvernement sont en train d'aboutir et devraient, à terme, soulager financièrement nos fédérations. Nous attendons de voir comment va être redistribuée la somme de 60 millions d'euros sur 3 années attribuée à la FNC par l'État, sachant que les dégâts de sangliers sont plus importants dans certains départements que dans d'autres.

Communes en points noirs : des réunions vont être organisées avec les sociétés de chasse pour comprendre les difficultés à pratiquer les battues et étudier les moyens pouvant être mis en œuvre pour aider les communes à diminuer les dégâts de grands gibiers.

Les ordres de chasses particuliers : beaucoup d'abus ont été relevés la saison dernière. Ces derniers seront désormais attribués uniquement après avoir suivi une information à la Fédération.

La cartographie : Un travail remarquable en cours qui permettra à terme de visualiser les territoires chassés, non chassés et non chassables. Nous pourrons ainsi établir clairement les responsabilités de chacun (chasseurs et non-chasseurs) dans l'apparition de surpopulations de suidés.

Cette année, plusieurs propositions de loi contre la chasse ont été présentées, notamment l'interdiction de la chasse le dimanche. Fort heureusement, cette dernière a été refusée. Plusieurs mesures sécuritaires allant pour la plupart dans le bon sens devront néanmoins être mises en application.

Puis vint le moment de l'évocation du sujet épineux de la capture d'appelants à la glu. Le président indique que le collectif glu PACA a présenté au Ministère de l'écologie, une proposition d'expérimentation scientifique permettant d'améliorer la pratique. Malheureusement, cette proposition a été, pour l'instant, rejetée.

Le 26 septembre 2022, le Président de la FNC a rencontré le Président de la République qui a confirmé qu'aucun arrêté ne serait pris pour la saison 2022/2023. Monsieur Emmanuel MACRON propose la mise en application d'un dispositif de type bouilleur de cru. Mais à terme, cela conduira à la disparition définitive de notre pratique. Nous continuerons de nous battre pour la mise en place d'un arrêté pris à titre expérimental qui permettra, à notre avis, de répondre aux attaques du Conseil d'Etat et de la commission européenne.

Il faut savoir que depuis trois ans, ce dossier navigue dans les eaux troubles des enjeux politiques nationaux. Enfin, dernier rebondissement en date, la commission européenne, par un avis motivé en date du 26 janvier 2023, a demandé à la France de mettre fin aux méthodes illégales de la chasse et de capture d'oiseaux, sous peine de se voir condamner à de lourdes sanctions administratives.

Concernant la formation décennale et la sécurité à la chasse, près de 1 000 chasseurs varois ont été formés. Deux moyens de formations à votre disposition : en présentiel lors de sessions organisées par votre fédération ou en distanciel, via un lien internet permettant de suivre le programme devant son ordinateur.

La formation est obligatoire pour tous les chasseurs.

Durée de validité : 10 ans

Cette année, aucun accident mortel n'est à déplorer dans le département, mais beaucoup trop d'incidents.

Nous devons redoubler de vigilance. Notre passion ne doit pas être dans les faits divers télévisés ou à la une de la presse. Nous devons continuer à donner une belle image de la chasse.

Une commission de sécurité voulue par la loi chasse de 2019 a également été mise en place dans le département. Entre le mois de septembre et octobre 2022, des stages alternatifs aux procédures pénales ont été faits au siège de la fédération, avec une partie théorique et une partie pratique. Ceci a été mis en place en collaboration avec l'OFB et le procureur de la république et a permis aux personnes ayant été verbalisées pour infraction à la sécurité en action de chasse d'éviter des poursuites judiciaires.

Système d'information sur les armes : le SIA est obligatoire pour tous les chasseurs. Le Ministère de l'Intérieur a repoussé la date limite de la création de ce compte au 31 décembre 2023.

Le petit gibier : le lièvre se porte de mieux en mieux, par contre coté perdrix et lapin il est toujours compliqué d'en avoir régulièrement sur tous les territoires.

Les migrateurs terrestres : passage mitigé de grives musiciennes, litornes et de merles noirs. Par contre on a pu voir dans beaucoup de secteurs, des mauvis en grand nombre ce qui est encourageant. Pour la bécasse, la sécheresse de début de saison a nettement perturbé la présence de l'oiseau dans le département. Mais la saison a quand même permis un prélèvement correct. Le pigeon ramier est quand à lui de plus en plus présent tout au long de l'année. L'espèce tend à se sédentariser.

Le sanglier : un peu plus de 14 500 prélèvements. On note une baisse de 5 000 par rapport à la saison 2021/2022. Plusieurs raisons à cela : la sécheresse qui n'a pas permis aux marcassins de survivre et bien sûr le loup. Certains secteurs du nord du département sont aujourd'hui quasiment désertés par l'espèce.

Le chevreuil : 3 467 prélèvements. Une hausse par rapport à la saison 2021/2022. La raison : une facilité d'adaptation à l'environnement ainsi qu'une résistance aux attaques du loup.

Le loup : 30 prélèvements effectués soit par la brigade soit par les louvetiers dont 9 loups par collision routière. L'espèce a su rapidement s'adapter et se développer.

Vu le peu de moyen pour réguler cette espèce, il deviendra primordial dans les années à venir d'autoriser le tir encadré à la chasse ! Faute de quoi, le loup mettra un terme définitif à la chasse dans notre département.

L'éco-contribution : beaucoup de projets en cours sur le département, notamment l'ouverture des milieux, l'aménagement du territoire, les cultures faunistiques, et les trous d'eaux. La prochaine vague de dossiers devrait permettre de pouvoir continuer à développer ces actions utiles à la fois à la biodiversité et à la cause cynégétique !

La perte des chasseurs : on note une baisse de 343 chasseurs.

En 2022/2023, 14 627 chasseurs varois ont validé leur permis.

En dix ans, nous avons perdu 6 000 chasseurs dans le var.

Le dimanche à la chasse du 16 octobre 2022 : opération destinée à mieux faire connaître notre discipline auprès du grand public, chasser les idées reçues et redorer l'image des chasseurs.

55 personnes âgées de 12 à 77 ans étaient présentes, notamment le député Monsieur Philippe LOTTIAUX.

Schéma départemental de gestion cynégétique : le nouveau schéma est prêt ! Il sera effectif à partir du 1^{er} juillet 2023 pour une période de 6 ans.

Fosses à déchets de grand gibiers : 3 types ! Les fosses maçonnées, les fosses préfabriquées, les tranchées d'enfouissement.

Grâce à ces fosses, les déchets de venaison ne sont plus jetés dans les containers à ordures ménagères ou éparpillés dans la nature. C'est un acte citoyen et environnemental absolument nécessaire pour l'image de notre pratique.

Valorisation des cartouches : beaucoup de sociétés se sont équipées de containers pour le ramassage de douilles de fusils et étuis de balles de carabine.

L'image de la chasse est là encore valorisée par une action en faveur de l'environnement et du développement durable.

Salle d'exposition : ce sera une véritable vitrine à vocation pédagogique avec un parcours ludique permettant de découvrir la faune, la flore, et la géologie de notre département. On espère une inauguration courant 2024. Le projet est en cours de recherche de financement. De nombreuses pistes sont explorées. Nous sommes en attente de réponses.

Nouvelles associations : l'Amicale de Chasseresses du Var, ainsi que l'Association des Propriétaires Forestiers et Agricoles Privés ont vu le jour cette année. Bienvenue dans le paysage cynégétique Varois ! Elles ont bien entendu, toutes deux le soutien de la FDC83.

Appartement situé dans l'ancienne Fédération de Draguignan : comme voté lors de l'Assemblée Générale de 2022, cet appartement a été mis en vente. Nous étudions toutes les propositions et vous tiendrons informés de l'avancement du dossier.

BILAN FINANCIER

Il est présenté par Madame Maïmiti CRUCIANI, comptable et Madame Valérie LE RAY, secrétaire comptable.

Le résultat comptable de l'année 2021/2022 est déficitaire de -114 553 €.

Cette présentation du bilan financier n'appelle aucune question.





LECTURE DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le rapport est présenté par Monsieur Pierre GAULTIER, commissaire aux comptes.

Sa conclusion : « *En exécution de la mission qui nous a été confié par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération Départementale des Chasseurs du Var relatif à l'exercice clos le 30 juin 2022. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération. En résumé, c'est un rapport qui conclut à la certification pure et simple des comptes de la fédération.* »

AFFECTATION DU RESULTAT

Madame Maïmiti CRUCIANI reprend la parole pour annoncer l'affectation du compte de résultat. Au 30 juin 2022, les réserves s'élèvent à 2 340 836 €. Le Conseil d'administration propose d'affecter le résultat de l'exercice comptable 2021/2022 de -114 553 € dans les réserves pour un solde de 2 226 303 €.

Pour rappel, les réserves correspondent au cumul des résultats des exercices précédents.

La décision revient à l'Assemblée Générale au travers des bulletins de vote.

BUDGET PREVISIONNEL 2023/2024

La proposition d'un budget en équilibre pour l'année 2023/2024 est soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale au travers des bulletins de vote.

PRESENTATION DES COTISATIONS FEDERALES 2023/2024 - BRACELET PLAN DE CHASSE - CONTRIBUTIONS TERRITORIALES

1^{ÈRE} PROPOSITION :

- Cotisation annuelle départementale : 110,58 €
- Prix du carnet de battues : 300 €
- Bracelet plan de chasse cerf : 95 €
- Contribution de solidarité : 300 € (applicables à toutes les sociétés de chasse communales et privées)
- Contribution territoriale : 15 % du montant des dégâts 2021/2022 indemnisés, cotisation plafonnée à 3 000€
- Bracelet chevreuil et daim : 30 €
- Bracelet en enclos : 1,32 €

2^È PROPOSITION :

Cotisation annuelle départementale : 110,58 €

- Prix du carnet de battues : 400 €
- Bracelet plan de chasse cerf : 100 €
- Contribution de solidarité : 400 € (applicables à toutes les sociétés de chasse communales et privées)
- Contribution territoriale : 20 % du montant des dégâts 2021/2022 indemnisés, cotisation plafonnée à 4 000€
- Bracelet chevreuil et daim : 35 €
- Bracelet en enclos : 1,50 €

OFFRE PARRAINAGE 2023/2024

Remboursement de 60 € (30 € au parrain, 30 € au parrainé) sur la validation départementale Var selon les conditions d'éligibilité suivantes :

- Le parrain doit avoir validé son permis de chasser dans le Var pour la saison 2022/2023 ;
- Le parrainé ne doit pas avoir validé son permis de chasser dans le Var depuis au moins la saison 2021/2022.

Parrain et parrainé doivent : être majeur, résider dans le Var, ne pas avoir fait l'objet lors des cinq dernières années d'aucune verbalisation pour infraction à la police de la chasse, solliciter l'un et l'autre une validation annuelle départementale Var (cette offre ne peut pas concerner une validation nationale).

Il est impératif d'envoyer la demande « *opération parrainage* » complétée par les deux bénéficiaires avant de valider le permis de chasser pour la saison 2023/2024.

Le Président Laurent FAUDON, présente ensuite le résultat des votes.

RESULTAT DES VOTES

NOMBRE TOTAL DES VOIX (INSCRITS) : 15 204

		VOTANTS	EXPRIMES	BLANCS	NULS	ABSTENTION	POUR	CONTRE
Résolution 1	Approbation Du Compte Rendu De L'assemblée Générale Du 29/04/2022	13 022	12 825	0	0	197	12 750	75
Résolution 2	Approbation Du Compte Rendu Moral 2022	13 022	12 449	278	0	295	12 362	87
Résolution 3	Approbation Des Comptes De L'exercice 2021/2022	13 022	12 576	106	0	340	12 383	193
Résolution 4	Quitus Et Affectation Du Résultat Dans Les Réservés Au 30/06/2022	13 022	12 465	205	0	352	12414	51

Résolution 5	COTISATIONS 2023/2024	VOTANTS	EXPRIMES	BLANCS	NULS	OPTION 1	OPTION 2
		13 022	12 999	23	0	12 191	808
Option 1	Cotisation fédérale annuelle départementale : 110.58 € Contributions grand gibier : <ul style="list-style-type: none"> • Carnet de battues à 300 € • Contribution de solidarité fixe par territoire à 300 € • Contribution territoriale : 15 % du montant des dégâts 2021/22 indemnisés relatifs au droit de chasse. Plafonnée à 3 000 € Prix des bracelets du plan de chasse : <ul style="list-style-type: none"> • 95 € pour le cerf élaphe et 30 € pour le chamois, le chevreuil, le daim, le mouflon et le cerf sika • Le prix du bracelet en enclos reste fixé à 1.32 € 						
Option 2	Cotisation fédérale annuelle départementale : 110.58 € Contributions grand gibier : <ul style="list-style-type: none"> • Carnet de battues à 400 € • Contribution de solidarité fixe par territoire à 400 € • Contribution territoriale : 20 % du montant des dégâts 2021/22 indemnisés relatifs au droit de chasse. Plafonnée à 4000 € Prix des bracelets du plan de chasse : <ul style="list-style-type: none"> • 100 € pour le cerf élaphe et 35 € pour le chamois, le chevreuil, le daim, le mouflon et le cerf sika • Le prix du bracelet en enclos reste fixé à 1.50 € 						

		VOTANTS	EXPRIMES	BLANCS	NULS	ABSTENTION	POUR	CONTRE
Résolution 6	<u>Offre Parrainage</u> Rembourser de 60 € (30€ au parrain, 30€ au parrainé) sur la validation annuelle départementale Var dans le cadre de l'offre parrainage pour la saison 2023/2024 selon les conditions d'éligibilité.	13 022	12 641	0	85	296	11 730	911
Résolution 7	Approbation du budget prévisionnel de l'exercice 2023/2024	13022	12449	278	0	295	12362	87



TITRES HONORIFIQUES 2023

Le Président Laurent FAUDON, procède à la remise des médailles de bronze, argent et or de la FDC83.

Médailles de bronze :

Marc ALBINELLI, Marc ALLIONE, Lucien FRAGOMELE, Martial BECH, Marc BOURDOU, Bernard DOBRAS, Jean-Jacques FORNIGLIA, Gilbert ANDRE, William ENSMINGER

Médaille d'argent : Jack GILBERT (absent)

Médaille d'or : Roger PELLEGRINO (médaille de bronze en 2006, médaille d'argent en 2013), Joël DEVILETTE,

PRISES DE PAROLES

Avant de terminer cette Assemblée Générale, le Président Laurent FAUDON, donne la parole aux élus présents.

Monsieur Michel GROS, Président des Associations des Maires du Var :



Il se félicite de voir que la chasse dans le Var se porte bien.

Il félicite la FDC pour les actions menées en faveur de la chasse : emblavures, portage d'eau, cuves de venaisons recyclage des cartouches, formation, chasse accompagnée, suivi des espèces... Il salue également le partage de la forêt entre chasseurs, randonneurs, VVTistes, etc.

Monsieur Frédéric BOCCALETTI, Député :



Il avoue humblement ne pas être chasseur. Il évoque les problèmes entre les chasseurs et le gouvernement. Il précise avec humour que nous avons la chance de ne pas avoir de député écologiste dans le département. Il y aurait certainement eu une autre ambiance à cette Assemblée Générale si nous avions eu Madame ROUSSEAU ou Monsieur CARON.

A intégré la Commission de travail sur le groupe d'étude « Chasse et pêche ».

Concernant le problème des indemnités, il trouve aberrant le fait de voir que les propriétaires qui refusent la chasse sur leur territoire, puissent envoyer une facture lorsqu'il y a des dégâts sur leur propriété. A interpellé le ministre par deux fois mais aucune réponse à ce jour. A donc préparé une proposition de loi pour faire évoluer et changer la loi de 1968. « *Soyez fiers d'être des chasseurs !* »

Monsieur André GUIOL, Sénateur :



Les élus sont au carrefour de tous les conflits. Il est aujourd'hui effrayé par cette radicalité que vit notre société française où plus personne ne se parle, où la cohabitation devient difficile, où il y a une telle haine déployée contre les chasseurs.

Il faut absolument mettre un peu de sagesse et de respect dans nos relations, sinon nous allons au-devant de gros problèmes de cohabitation.

Bravo pour les chasseurs et merci pour tout ce qui est fait pour la nature !

Monsieur Jean BACI, Sénateur :



Se présente lui-même comme un chasseur. Notre terrain de jeu préféré est aujourd'hui sur le devant de la scène : évolution du climat, température élevée, manque de pluie, sécheresse des sols et de la végétation. Tout cela impacte fortement le risque incendie.

A déposé au Sénat, début 2022, une mission de contrôle sur les feux de forêt suite à l'incendie de Gonfaron en 2021, qui a fait deux morts et détruit plus de 7 000 hectares. Cette mission a porté sur les feux difficilement contrôlables, leurs composantes et leurs effets et a débouché sur une proposition de loi visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie. Cette loi a été adoptée à l'unanimité au Sénat le 04 avril 2023.

Le gouvernement ayant accepté une procédure accélérée, elle sera débattue à l'Assemblée Nationale le 15 mai 2023. Il évoque ensuite le problème du réchauffement climatique de 4 degrés sur plusieurs millénaires. Un réchauffement équivalent est à prévoir au cours du prochain siècle. La forêt va être confronté à un défi majeur et notre intervention deviendra indispensable sous peine d'une situation de non-retour.

Monsieur Thierry COSTE : Lobbyiste de la FNC



Chasseur varois, mais jurassien pur jus.

Pointe le doigt sur les médias « *qui ne nous aiment pas du tout* ». Nous avons 6 morts, 70 blessés mais si l'on écoute les médias, on peut tout multiplier par dix. En parallèle

cette année, 244 morts concernant des accidents de personnes à vélo, mais pour autant les écologistes n'ont pas demandé l'interdiction du vélo !

Il nous parle également du comité Guillaume Tell, créé il y a 23 ans et qui réunit l'ensemble des utilisateurs légaux d'armes à feu. Comment a-t-on réussi à avoir la réglementation sur les armes que l'on a aujourd'hui ? Parce que nous avons fait en sorte d'avoir un interlocuteur unique entre les chasseurs, les chasseurs sportifs, le balltrap, les collectionneurs, les fabricants, les distributeurs et l'Etat. C'est le Ministère de l'Intérieur qui parle d'armes.

Il évoque le SIA, compte qui devient obligatoire au 1^{er} janvier 2024.

Il parle ensuite de l'accord agriculteurs/chasseurs, qui prouve que l'on peut dialoguer avec des gens qui parfois n'ont pas les mêmes intérêts.

Ensuite le collier électrique : la proposition de loi est bien partie au sénat mais n'ira pas très loin.

Pour le dimanche sans chasse, pas d'inquiétude. Les engagements du président ont été très clairs.

Il termine son intervention en nous parlant du loup qui est une catastrophe pour les bergers et la faune sauvage. Mais nous devons également évoqué le problème de tous les chiens de protection, car nous savons tous que les prélèvements sur la faune sauvage se font par le loup, mais également par le chien.

Le loup est un enjeu européen.

Monsieur Thierry COSTE remercie ensuite l'Assemblée de l'avoir écouté aussi longuement.

Monsieur Franck GILETTI, Député



Même s'il n'est pas chasseur, Monsieur Franck GILETTI a à cœur de défendre la chasse. Il sera toujours aux côtés des chasseurs, toujours à leur écoute.

Monsieur Lucien GIUDICELLI, Secrétaire Général de la Préfecture de Toulon

Procède enfin à la clôture de l'Assemblée Générale. Il remercie chaleureusement toute l'assemblée ainsi que tous les participants. Les chasseurs contribuent à la gestion de la biodiversité, l'école de la chasse étant l'école de la citoyenneté et de la responsabilité. Il salue tous les efforts faits quant aux actions pour la sécurité. La chasse, ce sont des valeurs ancestrales de partage, de respect et d'effort.



Il remercie enfin tous les chasseurs car selon lui, si le territoire a une âme, c'est grâce aux chasseurs. Est également présent pour prouver la confiance que l'état nourrit envers les chasseurs.

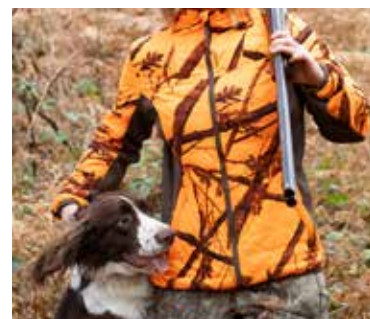
Il rappelle l'importance du tir aux sangliers, l'importance des dégâts causés aux cultures dus à l'augmentation du nombre de sangliers et parle également du problème du loup.

Il termine son intervention en évoquant le schéma départemental de gestion cynégétique qui sera mis en place pour six ans, renouvelable.

L'Assemblée Générale se termine par l'hymne Provençal « **LA COUPO SANTO** » chantée par l'Académie « *Dou Miejour* ».

Un buffet est offert à tous les participants par la FDC83.





OUVERTURE DE LA VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER À PARTIR DU 1^{ER} JUIN 2023 !

VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER 2023/2024 :

3 FORMULES POUR VALIDER VOTRE PERMIS

LA VALIDATION PAPIER

Si vous avez effectué une validation la saison de chasse précédente auprès de notre fédération, vous recevrez mi-mai un bon de commande à compléter et à nous retourner, accompagné du montant de la validation sollicitée dans l'enveloppe fournie à cet effet.

Au préalable, vous devez vérifier l'exactitude des renseignements imprimés, inscrire tous vos prénoms selon l'ordre de l'état civil, cocher votre choix de validation et signer.

Pour le carnet bécasse, il faudra cocher l'un des 3 choix à savoir : carnet bécasse papier, carnet numérique ChassAdapt ou aucun carnet.

LA VALIDATION EN LIGNE

Commande et paiement de votre validation sur un site dédié et sécurisé sur notre site internet www.fdc83.com. Solution rapide et simple, vous avez le choix entre :

- la formule classique : votre titre de validation vous sera ensuite adressé à votre domicile.
- la e-validation : commande, paiement et édition de votre titre de validation directement à votre domicile (sur votre imprimante).

LA VALIDATION PAR LE BIAIS DE VOTRE SOCIÉTÉ DE CHASSE

Rendez-vous à la permanence de votre société de chasse avec le bon de commande reçu à votre domicile. Elle se chargera de nous l'envoyer. La validation sera adressée à votre société de chasse qui vous la remettra.

LES VALIDATIONS

DEPARTEMENTALE VAR : 172.45 €

Elle permet de chasser le petit et le grand gibier dans le département du Var et sur les territoires contigus c'est-à-dire les territoires de chasse détenus par le même détenteur, d'un seul tenant et à cheval sur les départements limitrophes.

NATIONALE : 216.98 €

Elle permet de chasser le petit et le grand gibier sur l'ensemble du territoire français.

COMPLEMENT NATIONAL : 59.53 €

À tout moment au cours de la saison de chasse, vous pouvez transformer votre validation annuelle départementale Var en une validation annuelle nationale pour augmenter votre périmètre de chasse.

Ce complément est souvent plus avantageux qu'une validation temporaire 3 jours ou 9 jours pour un autre département.

CONTRIBUTION SANGLIER DROIT LOCAL : 70 €

Elle est exigible dans les départements dits de droit local à savoir le Bas-Rhin, le Haut-Rhin et la Moselle.

Un chasseur détenteur d'une validation nationale venant chasser dans un ou plusieurs de ces trois départements, ne doit s'acquitter qu'une seule fois de cette contribution sanglier.

L'ASSURANCE CHASSE : MATMUT À 22 €

La souscription d'une assurance Responsabilité Civile Chasse est obligatoire pour pratiquer la chasse.

LE CARNET BECASSE

Si vous souhaitez chasser la bécasse des bois, le carnet bécasse papier ou numérique doit être demandé au moment de la validation et est attribué si celui de la saison précédente a été restitué.

Le carnet doit être retourné obligatoirement avant le 30 juin et doit être enregistré par la FDC83 avant que vous ne procédiez à la validation du permis de chasser.

En cas de perte, veuillez adresser à la Fédération une attestation sur l'honneur justificative.

OPERATION PARRAINAGE

La Fédération des Chasseurs du Var lance une opération de parrainage à l'attention des anciens chasseurs varois. Cette offre promotionnelle cherche à promouvoir le retour à l'activité cynégétique de chasseurs ayant cessé de pratiquer la chasse durant au moins les deux dernières années.

Si vous connaissez un chasseur dans cette situation, encouragez-le à reprendre le permis et chacun d'entre-vous bénéficiera d'un remboursement de 30 € sur la validation départementale Var.

Le parrain peut parrainer plusieurs personnes mais il ne bénéficie de l'offre qu'une fois dans la saison.



REPORT DE LA DATE DE CRÉATION COMPTE SIA AU 31 DÉCEMBRE 2023 !

Au moment de l'ouverture du système d'information sur les armes (SIA) aux chasseurs le 8 février 2022, il avait été annoncé que les comptes détenteurs auraient dû avoir été créés avant le 30 juin 2023, faute de quoi les armes ne seraient plus considérées comme détenues légalement.

A l'exception des détenteurs d'une arme à canon lisse à un coup par canon (juxtaposé, superposé ou simple) acquises avant le 1^{er} décembre 2011 et pour lesquelles il n'a jamais été effectué de déclaration en Préfecture.

Du fait des difficultés techniques que le SIA a rencontré lors de sa première année de déploiement, difficultés que la Fédération Nationale des Chasseurs n'a cessé de souligner et de faire remonter au service central des armes et explosifs, de nombreux chasseurs ont été entravés dans la création de leur compte personnel.

En conséquence, à la date du 30 mars 2023, environ 500 000 comptes personnels détenteurs chasseurs sont recensés.

À la suite de ces diverses interventions, le ministère de l'Intérieur a décidé de **repousser la date limite de création de compte SIA au 31 décembre 2023.**

A noter, qu'à compter de l'ouverture de votre compte SIA, vous avez 6 mois pour compléter les informations relatives aux armes qui sont dans votre râtelier numérique, soit la liste de toutes les armes que vous avez déclarées à l'Administration.

Il vous sera également possible d'y ajouter de nouvelles armes si certaines sont manquantes.

ESPACE PERSONNEL

Lorsque vous créez votre compte, le système vous attribue un numéro SIA qui vous suivra tout au long de votre vie de détenteur d'arme.

Vous devrez le communiquer à l'armurier à chaque vente, achat et réparation.

AIDE ET ASSISTANCE

En cas de difficultés pour créer votre compte SIA, vous pouvez vous faire aider dans vos démarches :

- **soit en vous rendant au point d'accueil numérique de la préfecture du Var** à Toulon du lundi au vendredi uniquement sur rendez-vous.

Pour prendre RDV appeler le 04 94 18 83 83 tous les jours à partir de 13h30

Horaires d'accueil sur RDV des points d'accès numériques : du lundi au jeudi : 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 ; le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h

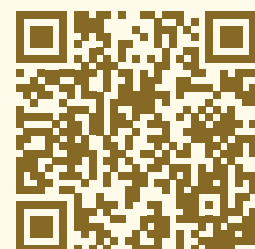
- **soit en vous rendant dans un des 27 sites France Services du Var** (le lien suivant vous indique leurs coordonnées) : <https://www.var.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Accueil-qualite-et-horaires-des-services-recevant-le-public/France-Services/France-Services-dans-le-Var>

- **soit en vous adressant à un armurier** moyennant une contrepartie financière.

Pour créer votre compte : <https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr/>

Pour consulter le document d'aide à la création de compte SIA : <https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr/auth/resources/62lqv/login/portail-detenteurs/pdf/Guide-utilisateurs-SIA.pdf>

Vous trouverez sur le site de la FDC83 l'ensemble des arrêtes dans le menu « REGLEMENTATION » . N'hésitez pas à aller les consulter





OPERATION

DEVENEZ PARRAIN D'UN ANCIEN CHASSEUR
N'AYANT PAS CHASSÉ DEPUIS PLUS DE 2 ANS

PARRAINAGE

LE PARRAINAGE

C'EST GAGNANT/GAGNANT



POUR PLUS D'INFORMATIONS :

📞 04 22 60 83 83 www.fdc83.com

SAISON 2023/2024

PARRAIN et PARRAINÉ doivent :

- Être majeur
- Résider dans le Var
- Ne pas avoir fait l'objet, lors des 5 dernières années, d'aucune verbalisation pour infraction à la police de la chasse
- Solliciter l'un et l'autre une **validation annuelle départementale Var** (cette offre ne peut pas concerner une validation nationale)
- Envoyer la demande « opération parrainage » complétée par les 2 bénéficiaires **avant de valider le permis de chasser pour la saison 2023/2024**
 - **Si vous validez par courrier** : la demande doit être envoyée avec les 2 bons de commande de validation du permis de chasser accompagnés des 2 chèques (ne pas déduire les 30€) et des 2 RIB.
 - **Si vous validez sur le site internet de la FDC83** : la demande doit être envoyée avant de valider et il faudra attendre l'accord de la FDC83 par mail pour effectuer la validation par internet.

LE PARRAIN

Je soussigné(e), NOM/ PRENOM :

Né(e) le : / /

Adresse :

Code postal / Ville :

Téléphone : Mail :

N° Du Permis De Chasser :

atteste avoir souscrit une validation départementale Var ou nationale par le biais de la FDC83 lors de la saison 2022/2023

demande le remboursement de 30 € dans le cadre de l'opération de parrainage et joins un RIB à cet effet.

Date : / / Signature :

LE PARRAINÉ

Je soussigné(e), NOM/ PRENOM :

Né(e) le : / /

Adresse :

Code postal / Ville :

Téléphone : Mail :

N° Du Permis De Chasser :

atteste ne pas avoir validé mon permis de chasser dans le Var depuis au moins la saison 2021/2022.

demande le remboursement de 30 € dans le cadre de l'opération de parrainage et joins un RIB à cet effet.

Date : / / Signature :

Coupon complété par le parrain et le parrainé à retourner à :
FDC83 – Guichet Unique – Place Georges Clémenceau – 83 170 BRIGNOLES

Après vérification des conditions d'éligibilité, un remboursement de 30€ sera effectué par virement bancaire en octobre 2023 aux bénéficiaires (parrain, parrainé).

Le parrain peut parrainer plusieurs personnes mais il ne bénéficie de l'offre qu'une fois dans la saison.

GRANDE AFFLUENCE À LA PREMIÈRE AG DE L'ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES FORESTIERS ET AGRICOLES PRIVES (APFAP)-PACA

Tout juste 6 mois après sa création, les adhérents de l'APFAP de la section PACA-Var se sont retrouvés à Brignoles pour leur première Assemblée Générale.



Didier BREMOND, président de l'Agglomération Provence Verte et maire de Brignoles, les a accueillis dans la grande salle du Hall des Expositions, tout juste assez grande pour contenir les adhérents et les personnalités venus en nombre pour cette occasion.



Claude FUSSLER, Secrétaire de l'APFAP, ayant constaté un quorum largement atteint, a ouvert les délibérations en invitant le Président Jean-Marcel VEGLER à

retracer le travail accompli sur ses premiers six mois de mandat.

Grâce à l'implication d'un conseil d'administration dynamique, les adhésions se sont développées rapidement pour atteindre 336 à la veille de cette assemblée et une vingtaine supplémentaire pendant la séance même. La réalisation d'un panneau d'information permet à tous les membres de signaler les limites de leur propriété et leur appartenance à l'association. Les passants, munis de smartphones, peuvent viser le « QRcode » pour ouvrir le nouveau site internet : <https://www.apfap-paca.com/>.

Les prochaines priorités du président et de son équipe sont la négociation d'une assurance en responsabilité civile pour les membres qui le désirent et un effort de communication afin de redonner du sens au droit de propriété privée, trop souvent incompris ou attaqué.

Le Trésorier, Morgan DOLLA, a résumé l'aspect financier de l'activité. Les dépenses ont été surtout dédiées à la production du panneau et du site internet et plusieurs courriers pour les appels à adhérer. Le succès de ces appels, la vente de panneaux supplémentaires et un don du Crédit Agricole ont dégagé un solde positif de 6 245 euros qui donne à l'APFAP-PACA les moyens de ses projets.

L'assemblée a approuvé à l'unanimité le rapport d'activité et le compte de résultats.



Monsieur Philippe ROUX, premier vice-président, a introduit la session des élus invités : Monsieur Didier BREMOND et Madame Fabienne JOLY, Monsieur Claude CHEILAN, Maire de Vinon-sur-Verdon, Vice-président de la Communauté d'Agglomération Durance, Lubéron, Verdon.



Madame Fabienne Joly, Présidente Chambre Agriculture du Var, Conseillère régionale représentant Monsieur Renaud Muselier, Président du Conseil Régional

Tous trois ont exprimé leur satisfaction devant cette initiative de rassembler les voix de tous les propriétaires fonciers, qu'ils soient agriculteurs, apiculteurs, vignerons, sylviculteurs, ou chasseurs ou les cinq en même temps. Ils ont également dénoncé cet abus de logique qui consiste à conclure que la nature appartient à tout le monde, parce que ses bienfaits dépassent les limites cadastrales. Il faut revenir au droit fondamental de la propriété privée tout comme au bon sens. Ce sont les propriétaires qui sont les garants des bienfaits de la nature, il est important de le démontrer, de l'affirmer, l'expliquer et le répéter.

Philippe ROUX a profité de la présence de Laurent FAUDON, président de la Fédération des Chasseurs du Var, pour l'inviter à s'exprimer. Grand soutien de la première heure, Laurent FAUDON a souligné l'importance d'expliquer la solidarité et la complémentarité entre les activités de gestion rurale et les activités de loisirs en pleine nature. La chasse et la gestion de la faune étant essentielles dans les deux catégories. L'APFAP-PACA, avec ses adhérents pratiquant toutes ces activités, est idéalement placée pour une pédagogie auprès du grand public.

Vous aussi, participez à cette mission et profitez de ses progrès. Adhérer est simple !



Le formulaire est téléchargeable sur : <https://www.apfap-paca.com/>

Cotisation annuelle : 20 euros



PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU C.N.B 83 LE 26 MARS 2023 À ROQUEBRUNE SUR ARGENS

A 9H30, LE PRÉSIDENT CHRISTIAN AUPHAN OUVRE LA SÉANCE.

Il remercie tous les invités, ainsi que les membres présents, et nous apporte les excuses des membres absents.

Il nous apporte les excuses des personnalités qui n'ont pas pu venir et remercie monsieur Jean Sébastien DORIER, technicien de la FDC83, d'être parmi nous.

Il remercie monsieur Gilles BOYER, administrateur représentant la Fédération du var et membre du CNB, madame Isabelle JAUFRED, représentant l'Amicale des chasseresses du var, monsieur Florian JANETTI, représentant des jeunes chasseurs du var et membre du CNB.

Christian nous donne ensuite lecture de son compte-rendu moral et d'activité pour l'année 2022.

La parole est ensuite donnée à notre trésorier, monsieur Jean Marie DEROCHE, aidé par monsieur Christian AUPHAN, qui nous présente le rapport financier au 31/12/2022.

Aucune remarque n'étant faite sur ce rapport financier, celui-ci est adopté à l'unanimité.

La parole est donnée à monsieur Jean-Sébastien DORIER, pour nous communiquer le résultat des baguages qu'il a effectué.

Monsieur Jean-Sébastien nous informe que 176 bécasses ont été baguées en 2022 /2023. Il nous fait remarquer que très peu d'oiseaux dans le haut var ont été bagués. Les captures se réalisent le plus souvent dans les vignobles, et plus particulièrement sur la côte.

Il a constaté que les oiseaux arrivent de plus en plus tard dans notre département. La deuxième décennie de novembre ne serait plus privilégiée et serait remplacée par la première décennie de décembre.

A la fin de son exposé, monsieur Jean-Sébastien est remercié pour le travail accompli ainsi que pour son étroite participation avec notre club, le CNB départemental du VAR.

Concernant le bilan annuel effectué par monsieur Gérard AUROUSSEAU :

Comme à son habitude, Gérard nous donne des renseignements complets sur la migration.

Il nous annonce que 2022/2023 a été une saison « *bécassière* » correcte mais toutefois hétérogène.

Le démarrage de la première bonne migration a été vers le 17 novembre et la deuxième vers le 10 décembre.

Cette dernière nous intéresse directement, le redoux en janvier permettant de fixer les oiseaux.

L'ordre du jour appelle le renouvellement des membres du conseil d'administration.

Les nouveaux membres du bureau élus à l'unanimité sont : messieurs Noël PESCE, Gilles BOYER, ainsi que



monsieur Jean-Marie DEROCHE qui assurera le poste de Trésorier.

Nous avons ouvert notre page facebook.

Les administrateurs sont messieurs François SIFFREDI et Emmanuel FREITAS.

Monsieur Jérôme DELPUECH, secrétaire adjoint du CNB national, secrétaire CNB région PACA et lecteur d'ailes formera monsieur Louis FREITAS pour les lectures d'ailes. Christian donne ensuite la parole aux personnalités présentes.

Monsieur Philippe DAUMAS, président du CNB 04, administrateur région paca et secrétaire général du CNB au niveau national, nous confirme que la chasse est attaquée de toute part.

Ils veulent nous interdire la chasse du dimanche.

La secrétaire d'état a consulté les fédérations des randonneurs et cyclistes vététistes, pensant trouver des appuis auprès de ces derniers. Heureusement pour nous, cela n'a pas été le cas.

QUESTIONS DIVERSES :

Concernant notre prochaine assemblée générale de 2024, monsieur Yves BOUDOU se propose de nous recevoir à Cavalaire-sur-Mer. L'acte est pris de cette proposition.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Christian clôture la séance, et c'est avec plaisir que tout le monde se retrouve autour du traditionnel apéritif offert par la délégation 83.

Tout en dégustant un excellent repas, nous formulons le souhait que la saison à venir nous donnera encore la joie et le plaisir de parcourir notre belle forêt Méditerranéenne à la recherche de notre oiseau tant aimé.

Le Secrétaire, Bernard BALMIÉ
Le Président, Christian AUPHAN

UNE BIEN BELLE JOURNÉE POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PIÉGEURS AGRÉÉS DU VAR CE 1^{ER} AVRIL 2023

Point de poisson à l'horizon, mais au programme un Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale annuelle suivi d'un apéritif déjeunatoire.



Ce moment a été l'occasion de nombreux échanges d'expérience sur la pratique et la technique des piégeages. Les plus anciens ont pu délivrer le fruit de leur expérience et ainsi réaliser un temps de formation continue pour leurs collègues piégeurs agréés.

A l'occasion de ce regroupement, une casquette siglée au logo de l'Association a été offerte à tous les participants.

Compte-rendu moral complet, finances équilibrées, effectif en progression, retour sur les travaux de la

Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage, rapport sur l'AG de l'Union Nationale des Associations de Piégeurs Agréés de France ; l'ensemble des travaux a été suivi avec attention par les participants présents qui sont repartis satisfaits de cette fructueuse rencontre.

ASSOCIATION DES PIÉGEURS AGRÉÉS DU VAR - MEMBRE DE L'UNAPAF

Créée à l'initiative de quelques piégeurs motivés avec le soutien de la Fédération des Chasseurs du Var, l'A.P.A.V. a été déclarée à la Sous-Préfecture de Draguignan en Février 2004. Son siège social se situe à la Fédération Départementale des Chasseurs du Var, 21 rue de Tielt - 83170 Brignoles.

Son Conseil d'Administration est composé comme suit :

- Président : Claude GAÏERO (Saint-Raphaël)
- Vice-Président : Gilles VERRET (Brignoles)
- Secrétaire : Pascal GAUTHIER (Le Val)
- Secrétaire Adjoint : Jacqueline BEILLON (Le Thoronet)
- Trésorier : Philippe CRUSSON (Draguignan)
- Trésorier Adjoint : Christian ZEMA (Brignoles)
- Membres : Joseph BARBAROUX (Garéoult) , Marc DELEAGE (La Motte) , Guy LLOPIS (Gonfaron), Jacques PICART (Néoules)

Objet de l'Association : Dans le cadre de l'Arrêté Ministériel du 29 Janvier 2007, le but de l'association est d'assurer l'éducation de ses membres sur la pratique et la législation relative au piégeage, la défense de leurs droits, la régulation des animaux déclarés ESOD (nuisibles) dans le Var ainsi que la représentation auprès des pouvoirs publics.

Cotisation annuelle : Elle est fixée à 25 € pour les piégeurs individuels, 30 € pour les personnes morales. (Sociétés de Chasse, associations, entreprises, professionnels divers, etc).

Adhésion : Pour devenir membre de l'Association des Piégeurs Agréés du Var, il faut renvoyer le bulletin ci-dessous renseigné avec le règlement par chèque correspondant. Les adhérents recevront leur carte ainsi que quatre numéros trimestriels du Journal des Piégeurs.

Avantages :

- Une assurance Responsabilité Civile
- Possibilité d'obtenir des pièges au tarif PRO
- Actualisation de la réglementation nationale et départementale
- Etre abonné au Journal des Piégeurs (4 Numéros par an)
- Participation à des manifestations cynégétiques dans le département
- Assurance vol de pièges

Notre site internet : <https://www.piegeurduvar.fr>

Courriel : piegeurduvar@gmail.com

BULLETIN D'ADHESION / RENOUELEMENT A.P.A.V

NOM : _____ N° AGREMENT : _____
 PRENOM : _____ Téléphone : _____
 Adresse : _____
 complément Adresse : _____
 Code Postal : _____ Ville : _____
 Courriel : _____ Site : _____

A adresser à : Philippe CRUSSON, 289 Traverse Jacques BREL - 83300 Draguignan / Chèque à établir à l'ordre de : A.P.A.V.

Pour une personne morale :

Nom de la Société : _____
 Nom du Président : _____ Téléphone : _____
 Adresse : _____
 complément Adresse : _____
 Code Postal : _____ Ville : _____
 Courriel : _____ Site : _____

Date: / / Signature :



**Lapins purs sauvages
de reprise Espagne**

**Julien BLANC
Bernard MARTIN**

E-Mail : lps830@outlook.fr
 Tél. : 06.22.59.12.47

N° opérateur : 30 2003 01 - Certificat de capacité A et B
 N° F72-17-40-115 - N°agrément DDAF 30241

ENTREPRISE GIANNONI

Clôture anti-gibiers
Clôture rigide
83830 CALLAS

Parc pour gibiers
Pose de clôture
électrique

06 64 95 11 19

**CONCOURS CHILET OLLIOULES
LE 02JUILLET 2023»**

Pour tout renseignements
téléphonez à François au
[06.75.68.09.26](tel:06.75.68.09.26)

Inscriptions à partir de 8h

Concours à 8h30



A VOS AGENDA

16-17-18/06/23	41 ^e édition du GameFair LAMOTTE-BEUVRON en LOIR-ET-CHER
25/06/23	Fête de la Saint Hubert FORCALQUEIRET
1 ^{er} /07/23	2 ^e Salon de la chasse et de la ruralité BRIGNOLES
23/07/23	Fête du chiens - LA VERDIERE
06/08/23	Fête du chien et de la chasse BARJOLS

CABASSE : RESPECTER LA NATURE = NATURE PROPRE

Le dimanche 5 mars 2023, la Société Communale de chasse et la Réserve Communale de Sécurité Civile de Cabasse organisait pour la 10^e année consécutive, leur JOURNEE VERTE.

Une quarantaine de passionnés des collines, chasseurs, protecteurs, et des cabassois émérites ont participé à cette action de ramassage des débris sur les espaces verts de la commune.

Comme tous les ans, il y a toujours du travail. De nombreux points de décharges sauvages sont relevés en amont pour préparer le plan de bataille. Près de 50m³ ont été ramassés et stockés dans les containers mis à disposition par la Société PIZZORNO ENVIRONNEMENT avec qui nous renouvelons tous les ans ce formidable partenariat. Un pique-nique, offert par la municipalité, a clos cette matinée de travail. Un grand merci aux participants pour leur présence et disponibilité, merci à nos partenaires (Pizzorno Environnement, Mairie de Cabasse) pour leur soutien et encouragement.

Mais surtout, un merci particulier aux jeunes, déjà sensibilisés sur le sujet, venus aider leurs parents ou grands-parents. La relève est déjà quasi assurée.

Roger BAROLI (Président de la Société de Chasse)
Emmanuel GHIO (Président délégué de la RCSC)





VINON-SUR-VERDON : UNE MOBILISATION EXEMPLAIRE POUR UN ENVIRONNEMENT PRÉSERVÉ

Tout comme l'an dernier, le comité Municipal «Vinson Ville Propre (VVP)», a souhaité organiser une action généralisée de ramassage des déchets, abandonnés dans les espaces naturels et urbains, de la commune de Vinon-sur-Verdon.

Cette belle initiative s'est ralliée à l'action « Nettoyons le Sud » initiée par la Région, sur l'ensemble des 5 départements PACA, le samedi 15 avril 2023.

Cette journée a été une totale réussite, tant par le nombre d'associations et de bénévoles mobilisés, que pour la quantité considérable de déchets collectés, triés et éliminés réglementairement.

184 personnes se sont regroupées dans la cour de l'école élémentaire, en cette belle matinée ensoleillée, avec pour résultat 3,5 tonnes de déchets ménagers, 5 kg de mégots de cigarettes (soit 28 182 mégots) et 2 camions bennes d'encombrants.

Une dizaine de chasseurs de la société de chasse de Vinon, avaient répondu à cet appel citoyen et se sont répartis comme l'an dernier, le long de la route de Ginasservis.



L'organisation du Comité VVP a été remarquable. L'ambiance très joyeuse et amicale lors de la collation offerte par la mairie, avec une prestation musicale du groupe Verdon Music, a été appréciée de tous les participants.

Un grand merci aux bénévoles, aux associations, aux enseignants, aux organismes partenaires et aux services municipaux, pour cet engagement citoyen en faveur de notre territoire et de ses habitants.



Il nous reste à souhaiter que ces journées se renouvellent chaque année, avec autant de succès, mais surtout que de plus en plus de nos concitoyens, adoptent enfin des comportements plus respectueux de notre environnement.

« Amis chasseurs ramassez vos douilles de cartouches ! Il en va de notre image auprès de tous les autres utilisateurs de la nature ».

Claude CHEYLAND

BREVET DE CHASSE À CARCÈS, ENTRE PASSION, COMPÉTITION ET AMITIÉ : UN JUGE DE LA CENTRALE CANINE TÉMOIGNE

Quand Roland BONZI m'a appelé pour venir juger le brevet de chasse qu'il organisait avec Christophe OLIVERO sur la commune de Carcès en février dernier, c'est sans réfléchir que j'ai répondu oui. Après avoir regardé mon emploi du temps professionnel et surtout le trajet que je devais effectuer, plus de 1 600 km aller-retour, je me suis dit que peut-être je m'étais un peu trop vite emballé, mais ceux qui connaissent bien Roland savent que l'on a du mal à lui dire non.



C'est ainsi qu'avec mon ami Jean CABASSOT qui officiait en tant que président du jury nous nous sommes retrouvés pour ces 3 jours de « *brevet de chasse* ». L'appellation officielle est en fait « *épreuve de chasse pour chiens courants* », il en existe plusieurs catégories en fonction du gibier concerné. A Carcès, les épreuves étaient organisées sur lapin. Pour participer les concurrents doivent présenter une meute de 4 chiens courants tous inscrits au LOF (livre des origines français). Les chiens sont cependant jugés et notés individuellement en fonction de leurs qualités de chasse au sein de la meute et leur capacité à lancer, mener, rallier, etc. Toutes les qualités requises sont

appréciées par le jury qui attribue une note de 0 à 200 points à chaque chien. Le chien qui obtient une note de 100 points ou plus obtient son brevet de chasse. Le chien ayant obtenu 2 brevets à 160 points minimum sous 2 jurys différents à l'occasion de ces épreuves peut prétendre au titre de champion de travail. Chaque participant dispose d'une heure pour mettre en valeur ses chiens lors d'une épreuve sur lapin.

A Carcès 19 meutes de différentes races de chiens courants était présentes. Beaucoup de travail donc, mais quel plaisir de voir évoluer ces équipages dans un biotope typiquement méditerranéen. Ce territoire excellemment géré par toute une équipe de passionnés sous l'égide et l'impulsion de Christophe, est un parfait terrain de jeu pour les meutes.

Tout était prévu pour que ces épreuves soient un réel succès : le territoire très dense en lapins grâce à une gestion rigoureuse depuis 8 ans, le dévouement des organisateurs très attentionnés envers les concurrents et la sportivité de ces derniers ont fait que ces 3 jours de concours ont été une grande réussite. Il faut rajouter à ces conditions et ce cadre idylliques la bienséance et le savoir recevoir de nos hôtes, qui ont fait de ce séjour en Provence une partie de plaisir entre amis. Jean et moi-même nous chargerons de proposer le brevet de Carcès pour l'organisation d'un futur championnat sur lapin pour le club français du beagle, beagle-harrier et harrier, avec bien sûr l'aval et l'accord de nos amis Roland et Christophe, qui méritent encore une fois toute notre admiration et tous nos remerciements pour leurs talents d'organiseurs.

Hugues RALUY
juge de la centrale canine



1^{er} Christophe OLIVERO
et Roland BONZI



Des petits courants suisse



Basset griffons vendeen



SUCCÈS RETENTISSANT DU CONCOURS AFACCC83 DANS LA VOIE DU LAPIN À CARCÈS

Le week-end des 24 et 25 mars 2023, la société de chasse de Carcès a accueilli avec enthousiasme le concours AFACCC83, qui a rassemblé des participants venus de tout le sud de la France.

L'événement a bénéficié d'une organisation irréprochable de la part de Christophe OLIVERO et de son équipe, ainsi que de leurs partenaires locaux et chasseurs. La densité de lapins était très satisfaisante grâce au travail effectué depuis 2015 dans la réimplantation du lapin sur le territoire. Les installations mises en place ont offert des conditions idéales pour le déroulement des épreuves, avec des terrains adaptés et sécurisés, mettant l'accent sur la préservation de la faune et la protection des habitats naturels. Les équipes techniques ont veillé au bon déroulement des épreuves et à la sécurité de tous les participants. Les chiens courants étaient à l'honneur, et leurs maîtres ont pu démontrer l'excellence de leur travail et leur dévouement envers leurs compagnons à quatre pattes.

Après deux jours intenses de compétition, la remise des prix a eu lieu en présence de deux administrateurs de la FDC83



Nous félicitons chaleureusement les lauréats du concours lapins Carcès AFACCC83 :

1^{er} AFACCC83 : Franck GIRARDO / Julien ESCALES



2^e AFACCC83 : Roland BONZI / Gianni FERRERO



3^e AFACCC13 : Jérémy TALENT / Raymond PALETTI



Saluons la participation des jeunes Loris et Nathan



Nous adressons nos compliments à tous les participants, aux juges, aux organisateurs et aux partenaires sans oublier la municipalité pour leur contribution à la réussite de cet événement.

Samedi



Les Juges



De gauche à droite :
Marc ALBINELLI,
Laurent MICHEL,
Bastien

Et hors photo
Alain ZACCHEI

Rendez-vous est pris pour l'année prochaine.

Dimanche



Nécrologie - Hommage

ALAIN ALLONGUE

Membre actif pendant quarante ans de la société de chasse de Cogolin, Alain est décédé à l'âge de 56 ans. Ses obsèques ont eu lieu le 28 avril 2023.

Mon oncle, Alain ALLONGUE était un passionné de chasse, de pêche, mais aussi de nature. Il passait les trois quarts de son temps libre dans la forêt, sa forêt du Val de Gilly, forêt des Maures dans le Var.

Un vrai chasseur respectueux des règles de chasse, mais aussi des animaux.

C'était un professionnel du chilet, il confectionnait lui-même ses sifflets. Leurs chants étaient si précis, que tous les oiseaux s'y laissaient prendre. Il en a même fabriqué un en bois de peuplier, imitant parfaitement le cri de la chouette. Il était vraiment doué.

Alain passait aussi beaucoup de temps dans ses drailles, pour les entretenir et être au contact de la nature. Il ne revenait jamais bredouille, toujours et selon les saisons, avec des champignons, des asperges sauvages, des myrtes et tant d'autres choses.

Souvent je l'accompagnais aux perdreaux, où il apprenait à son fidèle compagnon « Boston » à pister les odeurs de gibiers. Il était le plus heureux en le voyant faire l'arrêt et revenir avec sa proie.

Alain était aussi animateur de chasse à la plume en Afrique, où il partait avec quelques amis pour découvrir la faune et la flore africaine. Là-bas encore, il ne revenait jamais bredouille. Tous les butins de chasse revenaient aux villages les plus démunis.

Mon oncle était un homme sans filtre. Il ne mâchait pas ses mots, c'était un homme de la forêt, honnête et généreux, et un amour avec sa famille.

Au revoir « CAPITAINE », nous ne t'oublierons pas.



PAUL FABRE

La communauté des chasseurs des Arcs-sur-Argens est en deuil suite au décès de Paul Fabre le 23 mars 2023. Ancien président de la société de chasse locale pendant trente-quatre ans et président d'honneur pendant trois ans, Paul était un fervent amateur de petit gibier. Même passé l'âge de 80 ans, son dynamisme et son enthousiasme étaient contagieux.

Sa passion pour la chasse était indéniable, et il avait consacré ses efforts à la création de garennes dédiées à la reproduction des lapins, contribuant ainsi à la préservation de l'équilibre écologique de la région.

En plus de sa passion pour la chasse, Paul Fabre était un véritable amoureux des chiens, notamment des beagles et était devenu ami avec Roland BONZI qui lui adresse ces quelques mots : « Paul quelques mots pour te remercier de ton travail et grand dévouement à cette passion et vision de la chasse aux lapins. C'est ainsi que nous avons vécu de belles sorties. Profondément touché par ta disparition je t'adresse toute ma sympathie en pensant à toutes les qualités profondes et ta bonté que tu as su partager ».

La disparition de Paul Fabre laisse un vide immense dans la communauté des chasseurs des Arcs-sur-Argens. Son dévouement et son amour pour la chasse et les chiens resteront gravés dans les mémoires de tous ceux qui l'ont connu.



ÉDITEUR DE PUBLICATION FDC83 Directeur et Rédacteur en chef : Laurent FAUDON, Président FDC83	ADMINISTRATION, PUBLICITÉ PETITES ANNONCES Téléphone réservé aux annonceurs : 07 88 57 84 82 Mail : mag@fdc83.com	RÉDACTION FDC83, ElanCom, Christel HELSTROFFER DÉPÔT LÉGAL : ISSN 2428-7253
IMPRESSION Print concept Traverse de la Bourgade 13400 AUBAGNE	© CRÉDIT PHOTOS FDC83, FNC, DR, Christel HELSTROFFER, Dominique Gest	CONCEPTION DE LA MAQUETTE ET MISE EN PAGE ElanCom Mail : contact.elancom@gmail.com



Le changement d'heure d'été a été appliqué.

La chasse est autorisée de jour, c'est-à-dire 1h avant l'heure légale de lever du soleil et 1h après son coucher au chef lieu du département.

Pour le gibier d'eau chassé à la passée, c'est 2h avant l'heure légale de lever du soleil et 2h après son coucher.

Ste de chasse du Domaine de Caudière à Tourves

Recherche des actionnaires pour la saison de chasse 2023/2024 - Territoire de 400 ha sur 3 communes (Bras, tourves, Brignoles) - Chasse tous gibiers - Action 600 € Tél : 06.12.76.30.85

Élevages de gibiers « Les Châtaigniers »

Lapins de garenne pure souche repris en parc sur herbe. Qualité extra. Repeuplement et adaptation garantis. Livraison France entière.

Documentation sur demande au 06 82 28 12 19 et sur notre site : www.elevagedeschataigniers.fr

Var (83) L'association des chasseurs de grands gibiers d'Ollières

Recherche postiers pour battues aux sangliers. Nous chassons les samedis, mercredis ainsi que deux dimanches par mois. Nos territoires sont privés et gardés, sur une superficie de 1 600 hectares, sur cinq secteurs. Tous les postes sont numérotés et répertoriés sur plans, permettant ainsi leur tirage au sort par l'actionnaire. Nous possédons également un agréable rendez-vous de chasse équipé.

Le prix de l'action est de 500 euros pour le pack complet ou une action uniquement le dimanche à 250 Euros. Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et visite du territoire. Tél : 06 67 50 86 26

Domaine de Villonne

Var (83) Domaine la Villonne, Sant-Maximin

Chasse à la journée ou à la demi-journée sur un territoire clôturé et plat. Faisans et perdreaux de l'ouverture à la fermeture générale. Fusils limités. Entraînement des chiens en inter-saison. Avantages pour groupes et CE.

Abonnement saison. Tél : 06.09.44.48.50

HEURES LÉGALES DE LEVER ET DE COUCHER DU SOLEIL A TOULON

Juin				Juillet			Août			
J 1	5:59	21:08	S 1	6:00	21:19	M 1	6:26	20:58		
V 2	5:59	21:09	D 2	6:00	21:19	M 2	6:27	20:57		
S 3	5:58	21:10	L 3	6:01	21:19	J 3	6:28	20:55		
D 4	5:58	21:11	M 4	6:01	21:19	V 4	6:29	20:54		
L 5	5:57	21:11	M 5	6:02	21:18	S 5	6:30	20:53		
M 6	5:57	21:12	J 6	6:03	21:18	D 6	6:31	20:52		
M 7	5:57	21:13	V 7	6:03	21:18	L 7	6:32	20:50		
J 8	5:56	21:13	S 8	6:04	21:17	M 8	6:33	20:49		
V 9	5:56	21:14	D 9	6:05	21:17	M 9	6:34	20:48		
S 10	5:56	21:15	L 10	6:05	21:16	J 10	6:35	20:46		
D 11	5:56	21:15	M 11	6:06	21:16	V 11	6:37	20:45		
L 12	5:56	21:16	M 12	6:07	21:15	S 12	6:38	20:43		
M 13	5:56	21:16	J 13	6:08	21:15	D 13	6:39	20:42		
M 14	5:56	21:17	V 14	6:09	21:14	L 14	6:40	20:40		
J 15	5:56	21:17	S 15	6:09	21:14	M 15	6:41	20:39		
V 16	5:56	21:17	D 16	6:10	21:13	M 16	6:42	20:37		
S 17	5:56	21:18	L 17	6:11	21:12	J 17	6:43	20:36		
D 18	5:56	21:18	M 18	6:12	21:11	V 18	6:44	20:34		
L 19	5:56	21:18	M 19	6:13	21:11	S 19	6:45	20:33		
M 20	5:56	21:19	J 20	6:14	21:10	D 20	6:46	20:31		
M 21	5:56	21:19	V 21	6:15	21:09	L 21	6:48	20:30		
J 22	5:56	21:19	S 22	6:16	21:08	M 22	6:49	20:28		
V 23	5:57	21:19	D 23	6:17	21:07	M 23	6:50	20:26		
S 24	5:57	21:19	L 24	6:18	21:06	J 24	6:51	20:25		
D 25	5:57	21:19	M 25	6:19	21:05	V 25	6:52	20:23		
L 26	5:58	21:20	M 26	6:20	21:04	S 26	6:53	20:22		
M 27	5:58	21:20	J 27	6:21	21:03	D 27	6:54	20:20		
M 28	5:58	21:20	V 28	6:22	21:02	L 28	6:55	20:18		
J 29	5:59	21:19	S 29	6:23	21:01	M 29	6:56	20:17		
V 30	5:59	21:19	D 30	6:24	21:00	M 30	6:57	20:15		
			L 31	6:25	20:59	J 31	6:58	20:13		



DECATHLON

FREJUS - TRANS EN PROVENCE - TOULON - OLLIOULES

23€ l'un **40€ les 2**



SOLOGNAC

BERMUDA 500 GRIS

Conçu pour la chasse et l'observation de la faune par temps chaud.

Bermuda très résistant, pratique avec ses 2 poches cargo et sa poche zippée. La taille semi-élastiquée s'adapte à toutes les morphologies et offre un meilleur maintien.

Réf : 8355977



35€



SOLOGNAC

PANTALON LÉGER ET RÉSIDANT CHASSE HOMME - 520 MARRON

Ce pantalon est idéal pour la chasse par temps chaud grâce à sa légèreté et la liberté de mouvement qu'il procure. Il dispose aussi de plusieurs renforts dans les endroits les plus sensibles.

Réf : 8642164



10€ l'un **24€ les 3**



18€ les 2

SOLOGNAC

TSHIRT MANCHE COURTE COTON HOMMER - 100

Conçu pour toutes les pratiques de chasse. T-shirt pour la pratique de la chasse qui peut être utilisé seul par températures élevées ou en première couche en dessous d'un pull, d'une polaire, d'une softshell ou d'une veste.

Réf : 8339835



10€



SOLOGNAC

T SHIRT MANCHE COURTE RESPIRANT CHASSE HOMME 100

Conçu pour la chasse et l'observation de la faune par temps chaud.

Léger et respirant, avec ce t-shirt la transpiration s'évacue vers l'extérieur pour vous laisser au sec.

Réf : 8669600



21€ l'un **38€ les 2**



SOLOGNAC

PANTALON REGULAR HOMME - STEPPE 300 WOODLAND VERT

Les chaussures non imperméables tige basse faites pour toutes les pratiques de chasse et activités extérieures

Avec sa tige en partie croûte de cuir, sa semelle et son insert en EVA et son renfort tout autour du pied, chassez, travaillez, vagabondez dans les bois par temps sec dans le plus grand confort.

Réf : 8278004



30€



SOLOGNAC

PANTALON LEGER ET RESPIRANT CHASSE HOMME

Conçu pour la chasse et l'observation de la faune par temps chaud.

Ce pantalon est élaboré à partir d'un tissu léger et respirant. Les 6% d'élasthanne apportent plus de liberté de mouvement et les 94% de polyamide permettent une meilleure rapidité de séchage.

Réf : 8543780



TOULON

636 avenue de Draguignan
83130 La Garde

☎ 0494147950

OLLIOULES

Quartier QUIEZ,
118 Chemin des Canniers
83190 Ollioules

☎ 0494189540

FREJUS

ZI LA PALUD,
Rue de l'Intendance,
CS40140
83600 Fréjus Cedex

☎ 0498127171

TRANS-EN-PROVENCE

33 Route du plan
83720 Trans en Provence

☎ 0494509696